

BULLETIN DE SOUTIEN A L'ARTAC, à retourner à : ARTAC - 57/59 rue de la Convention, 75015 PARIS

M Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Téléphone E-mail

Réduction fiscale de 66%			
Vous versez:	30 €	50 €	100 €
Vous déduisez de vos impôts :	19€80	33 €	66 €
Votre versement vous a coûté :	10€20	17 €	34 €

Je veux être membre adhérent de l'ARTAC et recevoir la convocation à l'Assemblée générale Je règle la cotisation : 30 €

Je veux faire un don à l'association et recevoir un reçu fiscal*
Je verse : 30 € 50 € 100 € A ma convenance €

Je m'abonne au Bulletin d'information cancérologique (4 numéros par an) Je verse : 10 €

→ **MONTANT TOTAL** : € * conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts

Autorisation de prélèvement automatique

Je choisis de soutenir régulièrement l'ARTAC* Association bénéficiaire : ARTAC - 57/59 rue de la Convention - 75 015 PARIS

N° National d'Emetteur **495102**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, la somme suivante en faveur de l'ARTAC :

10 € 50 € 30 € A ma convenance €

Le prélèvement sera : Mensuel Semestriel Annuel

Fait à le Signature :

Nom de ma banque :

Adresse

Code postal Ville

Désignation du compte : joindre votre relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Code établissement [] [] [] [] [] [] Code guichet [] [] [] [] [] []

N° de compte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Clé RIB/RIP [] []

Je pourrai faire suspendre mes prélèvements par simple demande à l'ARTAC signifiée au plus tard le 20 du mois précédent. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différé directement avec le créancier.

Vos données personnelles ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. Vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification prévu par la loi « Informatique et Liberté » du 06/01/78 en vous adressant directement à l'ARTAC.

A.R.T.A.C.



Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse
57-59 rue de la Convention - 75015 PARIS - Tél. +33 (0)1 45 78 53 53 / Fax. +33 (0)1 45 78 53 50
E-Mail : artac.cerc@gmail.com
Site internet : www.artac.info

L'ARTAC au service des malades
Association fondée en 1984 habilitée à recevoir des dons et legs

Bulletin d'information cancérologique



L'EDITO

L'ARTAC, recherches et combats contre le fléau cancer
par le Dr Jean Goasguen, neurologue, Secrétaire général de l'ARTAC

L'Assemblée Générale du 6 juin dernier (voir p 2) a permis de faire le point sur les projets de l'ARTAC en cours et à venir, en particulier sur les recherches thérapeutiques actuelles, originales et prometteuses. La publication d'articles scientifiques sur les liens entre cancer et environnement fait déjà l'objet d'une forte reconnaissance au niveau international. L'AG a aussi présenté le projet d'étude sur les cancers de la prostate en Martinique (voir p 3). Une première expertise a été réalisée en mai 2007 par le Pr Belpomme, Président de l'ARTAC, mettant en relief qu'une utilisation abusive de pesticides pendant de nombreuses années dans l'île a probablement conduit à un taux de cancers de la prostate parmi les plus élevés au monde.

La lutte contre les pesticides toxiques n'est pas le seul combat à mener pour prévenir le fléau cancer, et en tant que médecin, je tiens à saluer la mobilisation de nombreux confrères, qui s'est activement organisée cet été (voir ci-contre). L'incinération des déchets, source de polluants cancérigènes, est un des thèmes les plus actuels du corps médical, qui compte négocier avec les plus hautes instances de la République pour défendre les intérêts des malades et de la population.

Alors que cette rentrée 2007-2008 nous invite à réintégrer nos lieux de travail et à envoyer nos enfants sur les bancs de l'école, nous vous proposons de vous intéresser à la « pollution intérieure », c'est-à-dire l'accumulation de substances, notamment cancérigènes, dans nos lieux de vie (voir p 3). Des recommandations sont émises pour s'en protéger, car la prévention et l'information du public font partie des missions de l'ARTAC. Ce type de recommandations est au cœur de la campagne de lutte contre le cancer que l'ARTAC va lancer prochainement (voir p 2). Dès que les fascicules « Guérir du cancer ou s'en protéger » seront disponibles, vous serez les premiers, en tant qu'adhérents ou donateurs, à en bénéficier. Alors merci de soutenir l'ARTAC pour prévenir et combattre le cancer.

Vous aussi, rejoignez la lutte contre le cancer : ADHEREZ A L'ARTAC !

SOMMAIRE

- La vie de l'ARTAC p 2
- Campagne nationale de lutte contre le cancer p 2
- Courrier des lecteurs p 2
- Cancer de la prostate : cas de la Martinique p 3
- « Pollution intérieure » : se protéger au quotidien p 3
- Bulletin de soutien à l'ARTAC - Agenda p 4



Incinération et cancer : les médecins se mobilisent

C'est une première : des médecins vont manifester contre l'incinération d'ordures ménagères, source de pollution à l'origine de cancers. Rappelons que la France détient le triste record du nombre d'incinérateurs en Europe... 125 unités pour le seul territoire français. Cette action est organisée par la Coordination Nationale Médicale Santé-Environnement (CNMSE)*, à l'initiative plus spécifique du Collectif de 472 médecins opposés à l'implantation d'un incinérateur dans le Puy de Dôme. Le centre de cette manifestation nationale aura lieu le **samedi 6 octobre 2007** à Clermont-Ferrand (départ depuis le centre-ville à 14h30).

- * Créée en 2007, la CNMSE regroupe 6 associations médicales :
- Collectif de 472 médecins opposés à l'implantation d'un incinérateur (Puy de Dôme)
 - Association Santé Environnement Provence (Bouches du Rhône)
 - Association Promotion Recherche Environnement Santé Publique (Nord)
 - Collectif Médical Corse Santé
 - Association des Médecins Indépendants pour l'Environnement et la Santé (Hérault)
 - Association Santé Environnement Rhône-Alpes

GRENELLE SANTE-ENVIRONNEMENT : LE CORPS MEDICAL SE MOBILISE POUR SAUVER LE PLAN CANCER

Pendant l'été, différentes composantes du corps médical français** se sont réunies autour de l'Appel de Paris*** afin de défendre 7 propositions dans le cadre du fameux Grenelle Environnement organisé par le Gouvernement à la demande du Président de la République, et qui se tiendra en octobre.

L'une des propositions médicales est la révision du Plan Cancer : elle demande son articulation avec le PNSE (Plan National Santé-Environnement), la réorientation des recherches dans le domaine de la toxicogénomie et de l'étude des gènes de polymorphisme en relation avec l'environnement, et le développement de la toxicologie, l'épidémiologie et la prévention environnementale des cancers.

** Conseil National de l'Ordre des Médecins, syndicats médicaux, Coordination Nationale Médicale Santé-Environnement, médecins universitaires, Comité de soutien de l'Appel de Paris, etc.

*** L'Appel de Paris, déclaration internationale sur les dangers sanitaires de la pollution chimique, est aujourd'hui signé par de nombreux scientifiques, plus d'un milliard d'ONG, et par près de 200 000 citoyens. En 2005, le Comité Permanent des Médecins Européens représentatif de 2 millions de médecins en Europe, et plus récemment, de nombreux présidents d'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) signaient l'Appel.

Conception, rédaction, illustrations : A. Gadenne - 4 numéros par an

AGENDA 2007

VENEZ NOUS RETROUVER LORS DES CONFERENCES ET EVENEMENTS SUIVANTS :

SEPTEMBRE

Lundi 17 : Meeting contre l'incinération d'ordures ménagères, Maison du Peuple, 29 rue G. Péri, Clermont-Ferrand (63), 20h30.
Vendredi 21 : Conférence Santé-Environnement organisée par l'association NIAH, Cernay (68), 20h.
Dimanche 30 : Conférence lors de la Foire biologique de Muzillac (56), 15h.

OCTOBRE

Samedi 6 : manifestations de médecins et citoyens contre l'incinération, notamment à Clermont-Ferrand (63), 14h30.
Dimanche 7 : Conférence organisée par le CPIE de Seignanx et Adour, Saint Martin de Seignanx (40), 14h.
Du jeudi 11 au samedi 13 : Participation aux 12th World Congress on Advances in Oncology et 10th International Symposium on Molecular Medicine and Cancer Chemoprevention Symposium, " Reappraisal of the risk attributable to environmental carcinogens", Grèce.
Vendredi 19 : Conférence organisée par l'association AVERN, Dreux (28), 18h.
Samedi 20 : Conférence lors du Forum Santé – Alimentation organisé par la CPAM de la Sarthe, Le Mans (72), 14h.

NOVEMBRE

Jeudi 22 : Conférence lors de la 4^{me} Journée des pratiques du développement durable en Haute-Normandie, Rouen (76), 20h.
Vendredi 30 : Conférence « Guérir du cancer ou s'en protéger », Salon Natura Bio, Lille (59), 14h.

DECEMBRE

Samedi 1 : Conférence « Guérir du cancer ou s'en protéger », Salon Naturellia, La Roche sur Foron (74).
Lundi 3 : Conférence « L'environnement de demain et les conséquences sur notre santé », Maison culturelle d'Ath, Belgique, 20h.

Appel à bénévolat :
Si vous habitez à proximité d'un de ces lieux de conférence et si vous souhaitez tenir un stand d'information sur l'ARTAC, contactez-nous. Merci !



La vie de l'ARTAC

❖ Assemblée générale ordinaire de l'ARTAC du 6 juin 2007

Après l'approbation des états financiers de l'exercice 2006, les participants à l'Assemblée Générale ont procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration. Deux nouveaux membres ont été élus à l'unanimité pour 3 ans : M. Jean-Claude Boudet, journaliste, qui a organisé plusieurs golfs au profit de l'ARTAC, et M. Etienne Latreille, expert comptable qui apporte à l'ARTAC ses compétences sur les questions financières.

Les mandats de M. G. Bernard, M. G. Hartz, M. G. Longe, Maître E. Riondet et M. Ph. Thiebaut, ont été renouvelés à l'unanimité pour 3 ans.

Présentation des recherches thérapeutiques en cours

Philippe Irigaray, coordinateur des recherches scientifiques de l'ARTAC, a présenté les résultats prometteurs des travaux en cours en partenariat avec le CNRS et en collaboration avec l'INSERM, l'Hôpital Européen Georges Pompidou et l'Hôpital Ambroise Paré. Rappelons que les recherches visent en particulier à mettre en place un test diagnostique sur la base d'une simple prise de sang là où aucun test fiable n'existe, notamment pour les cancers bronchiques et cancers du colon.

Présentation de l'étude des liens entre cancer et environnement

Un article scientifique sur les causes de l'incidence croissante des cancers est paru en début d'année dans la revue *International Journal of Oncology*. Un second article a été accepté par la revue *Environmental Research*, qui présente le listing des polluants impliqués dans la genèse de cancers. 4 autres articles sont en cours de rédaction et donneront lieu à des publications dans des revues scientifiques à comité de lecture dans les mois à venir.

Une succincte présentation de l'étude sur les cancers de la prostate en Martinique a également été faite. La Martinique est le territoire qui obtient le taux le plus élevé de cancers de la prostate, après les Etats-Unis (voir page 3 du Bulletin).

Information du public

La campagne contre le cancer « Guérir du cancer ou s'en protéger » a fait l'objet d'une réunion spécifique en matinée, avant l'AG (voir ci-contre). Un certain nombre d'adhérents de l'ARTAC se sont engagés à tenir le rôle de délégués régionaux. Nous les en remercions.



❖ Hommages

Toute l'équipe de l'ARTAC se joint à la douleur des parents du petit Matias (voir Courrier des lecteurs ci-contre) récemment décédé d'une leucémie.

Nous rendons également hommage à Jean-François Gerak, Président de l'association Vie et Paysage, décédé brusquement le 18 juillet dernier. Il avait notamment organisé en mars dernier une soirée Santé-environnement dans l'Aisne lors de laquelle le Pr. Belpomme avait pu présenter les recherches de l'ARTAC.



Campagne nationale de lutte contre le cancer : Réunion d'information du 6 juin 2007

Le 6 juin dernier a été organisée une réunion d'information sur la campagne de lutte contre le cancer intitulée « Guérir du cancer ou s'en protéger ». L'objectif est double : combattre le fléau cancer, certainement sous-estimé par rapport à la réalité, mais aussi développer l'ARTAC en mettant en avant sa spécificité environnementale.

Cette campagne repose sur plusieurs supports, et notamment un fascicule comprenant « 7 règles pour guérir » et « 24 recommandations pour se protéger » ainsi qu'un glossaire et des références scientifiques. **Le fascicule sera envoyé prochainement aux adhérents et donateurs de l'ARTAC.**

Pour diffuser la campagne sur tout le territoire français, l'ARTAC pourra compter sur une centaine de bénévoles dont une quinzaine de délégués régionaux (représentants de l'ARTAC dans leur région).

Pour plus d'infos ou pour relayer la campagne : Marie-Laure Sangharé, marieaures.artac@laposte.net, +33 (0)1 45 78 53 53

COURRIER DES LECTEURS

« Notre petit Matias »

Il y a quatre jours, Matias nous quittait. Malgré sa courte existence, il a rempli les nôtres d'amour et de leçons pour continuer à vivre. Malgré cette période de deuil qui commence pour nous, nous souhaitons partager [...] le souvenir encore vif de notre petit Mati.

Sa lutte – notre lutte – contre la maladie fût un combat de presque deux ans pendant lesquels il a su être heureux malgré les circonstances. Il transformait tour à tour son lit d'hôpital en terrain de foot, salle de gym, forêt enchantée avec des loups gentils et des dragons amoureux. Il était le Power Ranger rouge, luttant sans cesse contre d'improbables monstres et gagnant toujours, le bébé loup, ou l'indien Kenai qui se bat contre l'ours. Le coca, la pizza, la glace à la vanille et les spaghettis, tes dernières addictions, auront désormais une saveur spéciale.

Matias c'était aussi un amour qui grandissait chaque jour, scandé par ses « te amo mucho » qui nous arrachaient des invisibles larmes de bonheur. Avec Matias nous avons tous appris à aimer profondément et autrement. Camila a su vivre avec tendresse, compréhension et humour le caractère parfois despotique de son petit frère. Telmo et moi avons appris à nous aimer plus et mieux. Cet amour nous le partagerons avec le bébé, qui se rappellera sans doute de la voix et des bisous de son grand frère disparu.

Nous avons aussi été touchés par la puissante solidarité qui s'est déclenchée autour de Matias [...]. Matias nous a fait découvrir les plus belles facettes de ce que l'humain peut être. [...]

Aujourd'hui nous reprenons le chemin de la vie là où il s'est arrêté, il y a quatre jours. Aujourd'hui plus que jamais Matias est dans nos cœurs pour nous montrer la bonne direction et nous transmettre sa force et son courage. Nous lui avons promis de vivre heureux (« promesse de Kenai » comme il disait) et il nous a quitté serein, certain que la vie continuera et qu'il en fera toujours partie.

Matias. Ton souvenir restera présent et nous te devons la découverte d'un monde de tendresse qui sans toi serait resté muet. Adieu.

Sarah M., le 28 juin 2007.

CANCERS DE LA PROSTATE CAS DE LA MARTINIQUE

Du 30 avril au 5 mai 2007, le Pr. Belpomme s'est rendu en Martinique à la demande de l'association « Pour une Martinique Autrement » (PUMA), afin d'y réaliser une mission d'expertise et d'audit concernant la pollution de l'île par les pesticides, et les liens possibles avec l'augmentation de fréquence des cancers de la prostate.

Le rapport intitulé « Conséquences agrobiologiques, alimentaires et sanitaires et propositions d'un plan de sauvegarde en cinq points » (juin 2007) a été adressé à l'ensemble des élus et responsables médicaux de l'île, ainsi qu'aux différents services de l'Etat concernés. Ainsi le Président de l'ARTAC a-t-il rencontré le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins et le Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Martinique.

Réalisée avant la survenue du cyclone Dean, cette expertise médico-scientifique a révélé une situation très préoccupante à double titre : (1) au plan sanitaire, la très grande fréquence des cancers du sein et de la prostate. Les Antilles sont le 2^{ème} territoire dans le Monde, après les Etats-Unis, pour l'incidence des cancers de la prostate. (2) au plan agricole, la forte croissance de la stérilité des sols, qui sont tellement pollués que les rendements agricoles baissent et que l'ensemble des fruits et légumes sont contaminés.

La pollution concerne en effet non seulement les sols, mais aussi l'eau (sources, rivières, littoral) et l'alimentation. Et c'est le plus grave, car l'eau et l'alimentation étant pollués par plusieurs centaines de pesticides – notamment par un pesticide de type CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique) appelé chlordécone – les conséquences sanitaires sont inéluctables, en particulier l'apparition de cancers, de malformations congénitales chez l'enfant et de stérilité chez l'adulte. Outre le chlordécone, le paraquat – un autre pesticide CMR très toxique, utilisé en tant qu'herbicide dans les bananeraies – a été utilisé massivement.

Faisant suite à une action en justice intentée par la Suède au niveau de la Cour de Justice Européenne, et probablement aussi grâce à l'expertise réalisée par l'ARTAC, le Ministère de l'Agriculture a interdit en juillet dernier l'utilisation du paraquat par arrêté ministériel.

L'ARTAC doit poursuivre son enquête aux Antilles et surtout mettre en œuvre différentes études épidémiologiques et toxicologiques visant à déterminer les causes à l'origine des cancers de la prostate, en collaboration avec l'Université de Liège. Lors du Congrès international de recherche en cancérologie qui se tiendra en décembre prochain en Martinique, deux communications sur les nouvelles données concernant l'étiologie du cancer de la prostate et sur le cancer comme une maladie de l'environnement seront effectuées respectivement par Philippe Irigaray et par le Pr. Belpomme.



« POLLUTION INTERIEURE » : SE PROTEGER AU QUOTIDIEN

La pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments a 3 origines : l'air extérieur, les émanations de poussières et/ou de vapeurs toxiques à partir du bâti ou du mobilier, les activités humaines, en particulier l'usage de produits chimiques.

Des polluants cancérigènes sont susceptibles de s'accumuler à l'intérieur des lieux de vie : des poussières, des « composés organiques volatils », des vapeurs toxiques telles que le formaldéhyde (voir ci-dessous), et de nombreuses autres substances cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques (CMR) telles que le benzène, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.

R → Restreindre l'usage des nettoyants ménagers, des pesticides à usage domestique, des désodorisants et des parfums d'intérieur. En région granitique (Bretagne, O Ardennes, Massif Central) et surtout lorsque les matériaux de construction utilisés proviennent de ces régions, veiller à l'absence d'émanation de radon.

N → Si vous êtes locataires, vérifier que le bâti ne contient pas d'amiante.

A → Surtout, aérer et dépoussiérer les lieux de vie et veiller à ce qu'il en soit de même pour les maternités, O crèches et écoles où des taux élevés de formaldéhyde N et autres substances CMR ont pu être décelés.



Le formaldéhyde, classé dans le groupe des cancérogènes certains, entre dans la composition de nombreux matériaux et produits utilisés dans le bâtiment : dans les colles, en particulier les colles à bois, les colles à plastique et les colles à textile, dans les laines isolantes (laines de roche ou de verre), dans les mousses isolantes, en particulier la mousse isolante urée-formol (MIUF), ainsi que dans les vernis et certaines peintures. A température ambiante, il a la propriété de s'évaporer et de diffuser dans l'air intérieur des lieux publics ou des habitations, notamment dans les espaces les plus confinés de l'habitat (charpente sous combles, combles, mezzanines, chambres mansardées sous toiture, etc.).

Plusieurs enquêtes, dont une réalisée en Alsace, ont montré des taux très élevés de formaldéhyde dans l'air intérieur des lieux publics, et en particulier dans les écoles. Selon un rapport d'expertise de l'Institut national de Veille Sanitaire, plus de 200.000 salariés seraient exposés aux vapeurs de formaldéhyde en France à des niveaux qui dépassent souvent les valeurs limites recommandées, valeurs déjà supérieures à celles fixées dans d'autres pays.

M Les experts du Mémoire de l'Appel de Paris estiment que E l'Union européenne doit légiférer sur la pollution de l'air intérieur et S interdire l'utilisation du formaldéhyde dans les matériaux et produits U utilisés dans le bâtiment et les produits d'ameublement intérieur. R L'Union européenne doit interdire les colles, vernis, peintures, E mousses, laines isolantes et les bois agglomérés, lamellés, stratifiés, S lattés collés qui en contiennent, et cela d'autant plus qu'il existe des produits de substitution tels que les bioadhésifs à base de plantes et les biocolles à base d'amidon.